



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15/03/2023

L'ambitieux mais réaliste Programme d'Action Climat forestois adopté par le Conseil communal

Le Programme d'Action Climat (PAC) de la Commune de Forest a été approuvé hier/mardi soir par l'entière des conseillers communaux. Une centaine d'actions sont prévues dans différents domaines, tant sur le territoire qu'au niveau communal, afin d'atteindre l'ambition européenne de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990, et in fine accéder à la neutralité carbone d'ici 2050, mais aussi de se préparer aux risques à venir en adaptant le territoire aux enjeux climatiques et en réduisant les inégalités environnementales. Forest devient ainsi la deuxième commune bruxelloise à adopter son PAC, affichant ainsi des ambitions environnementales fortes, tout en formalisant les actions déjà entamées depuis quelques années.

Pour aboutir à cette liste de priorités, un travail colossal a été effectué en amont avec l'aide de l'administration mais également des citoyens qui ont été impliqués dans le processus. Fin 2021, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'un diagnostic des risques et vulnérabilités ont d'abord été dressés.

En 2019, les émissions directes de GES sur le territoire de Forest s'élevaient à 159.220 tonnes de CO₂, soit 2,8 tonnes de CO₂ par habitant (un chiffre similaire à la moyenne d'émissions de GES par habitant de la Région de Bruxelles-Capitale), avec pour sources d'émissions principales les bâtiments résidentiels (43%), le transport (33%) et le tertiaire (10%). En tenant compte des émissions indirectes (émissions générées hors de notre territoire, mais dues aux activités de notre territoire, comme les achats de biens importés par exemple), on peut estimer la moyenne à 20 tonnes de CO₂ par habitant. Notez que si l'on veut rester sous les 1,5°C de réchauffement climatique, nous devrions atteindre une moyenne d'1 tonne de CO₂e par habitant, soit 20 fois moins qu'actuellement !

En 2020, les émissions de GES, directes et indirectes estimées, générées par l'administration communale s'élevaient quant à elles à 12.949 tonnes de CO₂, la majeure partie étant générée par les achats de biens et services (82%), en particulier les achats de construction (travaux routiers, rénovations, etc), l'énergie consommée par les bâtiments communaux (13%), les déchets (4%) et le transport de la flotte communale (1%).

Par ailleurs, la particularité de Forest réside dans l'existence de disparités entre le bas et le haut du territoire, en termes de richesse, d'âge mais aussi de répartition des espaces verts. Ces disparités socio-économiques et urbanistiques ne placent pas les quartiers et habitants face aux mêmes échelles de risques et vulnérabilités : on parle d'inégalités environnementales, qui risquent de se renforcer avec les effets climatiques attendus.

Parmi les risques climatiques importants identifiés, les risques pour Forest en termes de vagues et îlots de chaleur, sont élevés, et particulièrement pour les quartiers du bas de la Commune qui sont moins arborés et plus densément bâti. Même topo pour les inondations dans ces quartiers davantage touchés par le ruissellement. La croissance des surfaces imperméables avérée en Région bruxelloise augmentant fortement le risque d'inondations, les dynamiques d'urbanisation ont été considérées

comme un sujet d'importance capitale dans l'élaboration de ce PAC, et plus spécifiquement en matière d'adaptation du territoire face au dérèglement climatique.

Processus participatif pour élaborer le PAC

En parallèle, le processus participatif visant à faire émerger des idées d'actions a été mis en œuvre, en 2021, par le biais de trois séances du Conseil Citoyen Forestois (CCF) consacrées plus spécifiquement au Climat, ainsi qu'au premier semestre 2022, via des ateliers organisés aussi bien en interne de l'administration qu'avec les citoyens.

L'idée était de réfléchir à la meilleure manière d'atteindre les trois objectifs du PAC de Forest : réduire les émissions de gaz à effets de serre, adapter le territoire aux conséquences du dérèglement climatique et, non des moindres, réduire les inégalités environnementales. A l'issue de ce processus, des centaines d'idées d'actions ont été dégagées pour nourrir le PAC.

Enfin, durant la deuxième moitié de l'année dernière, le service Développement durable de la Commune de Forest a travaillé d'arrache-pied pour sélectionner les actions les plus impactantes et réalistes, et les détailler de manière opérationnelle avec les services porteurs de projets, afin d'élaborer ce Programme d'Action pour le Climat.

17 objectifs stratégiques mais surtout 121 actions concrètes

Les objectifs stratégiques sont au nombre de 17, parmi lesquels réduire les émissions liées aux bâtiments résidentiels et de l'administration (la plupart due au chauffage), aux déchets, à la mobilité et à la production énergétique mais aussi restaurer le cycle naturel de l'eau, renforcer la nature et la biodiversité pour un territoire résilient ou encore améliorer la prévention et la gestion des crises liées aux risques et vulnérabilités de Forest.

Une centaine d'actions concrètes sont ainsi prévues dans sept domaines différents, tant sur le territoire qu'au niveau communal : bâti, consommation de biens et de services, déchets, mobilité, énergie mais aussi au niveau de nos espaces naturels comme l'eau et la végétalisation tout simplement. Sur les 121 mesures sélectionnées, certaines sont déjà en cours de mise en œuvre. Des dizaines se basent sur les ambitions régionales et fédérales mais de nouvelles idées ont également été sélectionnées à la suite des ateliers participatifs. 45 couvrent la réduction des émissions, 49 l'adaptation du territoire et 27 combinent les deux.

« C'est une étape importante qui vient formaliser la dynamique déjà entamée depuis plusieurs années et donne un cap clair à Forest pour le reste de la décennie. Nous sommes déjà en action, mais ce plan va les renforcer et les amplifier. En 2030, Forest sera plus résilient. tous les espaces publics et verts rénovés seront dotés de jardins de pluie qui permettent de créer des îlots de fraîcheur, tout en diminuant considérablement les risques d'inondations », indique l'Echevin du Climat Alain Mugabo (Ecolo).

Quelques exemples concrets :

- L'action n°22 préconise de créer 1190 mètres de haies fruitières dans l'espace public tandis que la n° 29 dicte de renforcer le caractère durable des cantines communales (écoles, crèches, maison de repos, etc....) ;
- L'action n°37 vise à densifier le réseau de composts citoyens (partagé par des habitants du quartier) et d'entreprises, et ce afin de réduire l'exportation de matière organique et d'augmenter la recircularisation de déchets organiques sur le territoire ;

- L'action n° 57 consiste à promouvoir et soutenir des communautés d'énergie, notamment par la mise à disposition de bâtiments communaux ;
- L'action 96 consiste à poursuivre la déminéralisation et végétalisation des rues, en priorisant les quartiers identifiés comme étant les plus vulnérables aux effets du changement climatique pour lutter contre les inégalités environnementales.

Un PAC voué à évoluer dans le temps

La vocation du PAC n'est pas de rester cloisonné aux actions définies. Celles-ci constituent en réalité un premier bloc avec lequel démarrer et qui va évoluer au gré des freins et opportunités. Il sera par ailleurs périodiquement réévalué et progressivement renforcé pour être à la hauteur des objectifs stratégiques et opérationnels fixés. Il existe dès lors une liste d'actions de réserve, issue du même processus participatif.

De nombreuses actions reprises dans le plan peuvent être financées dans le cadre de l'appel à projet « Action Climat » de Bruxelles Environnement, grâce à qui le PAC a déjà pu être élaboré. Il s'agit donc d'une stratégie très réaliste de mise en œuvre de ce plan.

« Ce plan touche à tous les pans de Forest : entreprises, associations, habitants mais aussi et surtout l'administration communale. Il est important pour nous que la Commune donne aussi l'exemple. Ce que nous imposons aux autres, par exemple en matière de gestion de l'eau, nous devons aussi l'imposer à nous-mêmes. Par ailleurs, je me réjouis de l'émulation que ce plan a créée au sein de l'administration et du Collège. Chaque échevin.e, chaque service a pu proposer des actions au niveau de ses compétences. La question Climatique est imminemment transversale. La dynamique forestoise en est la preuve », ajoute la Bourgmestre de Forest, Mariam El Hamidine, qui partage l'engouement de son collègue Ecolo.

Vous souhaitez davantage d'informations ou désirez une interview ?

Caroline Corbiau, attachée de communication au cabinet de la Bourgmestre 0490/52.49.48